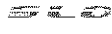




Louis-Pascal LEBARGY  
Maire

Envoyé en préfecture le 02/07/2022  
Reçu en préfecture le 02/07/2022  
Affiché le   
ID : 059-215900523-20220624-2022A0624101114-AU

Arrêté n° 2022/141

**Objet** : Marché passé en procédure adaptée  
Travaux de réfection de toitures

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

#### ARRETE

**Article 1** : L'attribution du marché à la société BOBO TOITURES – 14 rue du beau marais – 62 138 BILLY BERCLAU..

**Article 2** : Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 36 mois. Les travaux feront l'objet d'ordres de service par site pour un montant total de 118 057.69 € HT.

**Article 3** : Cet arrêté est soumis aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 24 juin 2022  
Le Maire,  
Louis Pascal LEBARGY

